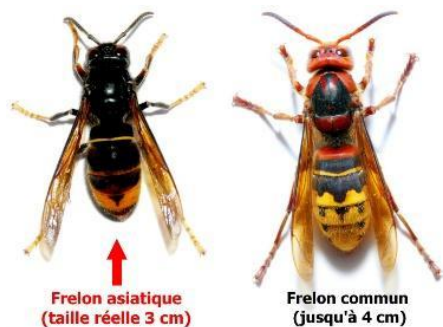


Informations sur le Frelon Asiatique et sa destruction en Matheysine

Depuis 2022, la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) a signé une convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Isère – Section Apicole, pour organiser et co-financer la lutte contre le frelon asiatique sur son territoire.



Cette convention vise à prévenir les impacts du frelon asiatique, apparu en 2016 dans le sud de l'Isère, sur :

- l'apiculture,
- la biodiversité (pollinisateurs et autres insectes),
- l'environnement,
- ainsi que la santé publique.

Nouveauté 2025 : une convention tripartite

Depuis 2025, cette convention devient tripartite, incluant désormais :

- le GDS Apicole (opérateur de terrain et animateur du réseau),
- le Département de l'Isère (financeur et coordinateur départemental),
- la Communauté de Communes de la Matheysine (partenaire local et co-financeur des destructions de nids).

Cette évolution permet une meilleure gestion des financements par territoire et un suivi plus fin des actions menées localement.

Rôles et engagements de chaque partenaire

Le GDS Apicole de l'Isère :

- Est le point d'entrée unique des signalements d'individus ou de nids, via la plateforme : www.frelonsasiatiques.fr, qui lui permet de vérifier, confirmer et localiser les nids.
- Coordonne les destructions, en lien avec des entreprises de désinsectisation ayant signé une charte de bonnes pratiques.
- Met à jour une cartographie annuelle de la présence du frelon asiatique par territoire.
- Peut former les agents techniques ou espaces verts des collectivités à la reconnaissance du frelon et aux gestes à adopter.
- Transmet chaque année le bilan des interventions et des destructions réalisées par commune.

Le Département de l'Isère :

- Finance 50 % du coût de destruction des nids, *dans la limite de l'enveloppe dédiée.*
- Soutient et anime la stratégie départementale de lutte.
- Participe à la coordination politique et à la pression collective sur cette espèce invasive.

La Communauté de Communes de la Matheysine :

- Finance l'autre moitié du coût de destruction des nids, soit 50 %, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle prévue au budget.
- S'engage pour la préservation de la biodiversité, la santé publique et le soutien aux apiculteurs locaux.

Bilan des nids détruits sur la Matheysine en 2024

| Commune | Nids détruits |
|----------------------|---------------|
| La Motte-d'Aveillans | 3 |
| Monteynard | 1 |
| Pierre-Châtel | 1 |
| Valjouffrey | 1 |
| TOTAL | 6 |

Important :

Ce bilan ne comptabilise que les nids signalés via le GDS Apicole et traités dans le cadre de la convention.

Toute destruction commandée directement par un particulier, sans passer par la plateforme de signalement, n'est pas éligible à la prise en charge par la CCMatheysine et le Département.

Besoin d'agir ou de signaler un nid ?

Plateforme officielle de signalement : www.frelonsasiatiques.fr

Pour toute question, contactez le GDS Apicole de l'Isère, ou renseignez-vous auprès du service agriculture de la Communauté de communes de la Matheysine au 04-76-81-18-24.



GDS
Isère



Matheysine
Communauté de communes